Domaine Public : bonnes fêtes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1980)**

Heft 572

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 572 18 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi

572

Domaine public

Vingt ans après

Deux sièges à repourvoir au Conseil d'Etat vaudois, après les démissions successives du socialiste André Gavillet et du radical Edouard Debétaz.
Pas moyen d'échapper aux concours de pronostics ouverts dès l'annonce du départ du chef du Département des finances et de celui du Département AIC, Agriculture, Industrie et Commerce. En fait, les noms de tous les candidats aux successions seront définitivement connus fin janvier, après les congrès des formations politiques en cause.
Aujourd'hui, il y a plus intéressant et plus significatif que la valse des noms et qualités des «papables».

A en juger par les intentions affichées par les uns et les autres, il y va de l'avenir de la formule gouvernementale actuelle qui associe au sein de l'Exécutif cantonal les représentants des quatre plus grands partis du Grand Conseil, soit trois radicaux (67 députés après les élections législatives de 1978), un libéral (36), un PAI/UDC (14) et deux socialistes (61), ni les communistes du POP (11), ni les écologistes du GPE (4), ni les démocrates-chrétiens (7) n'ayant droit à un siège.

Cette formule date d'il y a près de vingt ans, plus précisément des élections de 1962 (année de l'entrée au gouvernement d'un membre du PAI/UDC, les socialistes y ayant fait leur apparition dès 1942). Depuis cette époque, l'entente des droites — radicaux, libéraux, PAI/UDC et chrétiens-sociaux — bientôt présentée comme telle aux électeurs sur une liste compacte, tout en faisant obstacle aux appétits socialistes, ne conteste pas le principe d'une double représentation de la gauche modérée.

Coexistence figée à défaut d'être toujours pacifique, sous le signe d'une reproduction plus ou moins fidèle à l'Exécutif des principaux courants politiques du pays. On était même allé si loin dans ce sens que pendant la législature 1975-1979, au Conseil des Etats, un socialiste remplaçait un libéral aux côtés de l'inévitable radical: le corps électoral se faisait à cet exercice d'équilibre entre la droite et la gauche.

Premier accroc. Sous le signe de la «voix unique», les libéraux revendiquent l'an dernier le siège occupé par la gauche au Conseil des Etats et ils le décrochent, l'entente des droites ayant imposé là sa loi majoritaire.

Les élections partielles au Conseil d'Etat fourniront l'occasion d'un nouvel accroc. Si radicaux et socialistes ont manifesté leur intention de repourvoir le siège laissé vacant par leur représentant,

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Bonnes fêtes

Les fêtes de fin d'année nous imposent d'espacer la publication de «Domaine Public». Nos lecteurs et abonnés voudront bien nous en excuser.
Nous ne perdrons cependant pas le contact jusqu'au début de l'année prochaine. Malgré les difficultés, nous comptons vous faire parvenir «Domaine Public» N° 573 le mardi 30 décembre prochain (parution légèrement avancée dans la semaine pour les besoins de la cause).
La reprise: «Domaine Public» 574 qui sortira de presse jeudi 8 janvier 1981.

PS. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont déjà renouvelé leur bail avec DP pour 1981... et merci à tous les autres abonnés de nous faire signe le plus rapidement possible! Bonnes fêtes.